

Conférence générale

GC(63)/DEC/8
Septembre 2019

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session ordinaire

Point 5 de l'ordre du jour
(GC(63)/22)

Demande de rétablissement du droit de vote **Décision adoptée le 19 septembre 2019, à la septième séance plénière**

La Conférence générale a accepté la demande de la Libye tendant à ce que son droit de vote soit rétabli en vertu de l'article XIX.A du Statut pour la session en cours de la Conférence générale pour une période d'un an, qui prendrait fin avant le début de la prochaine session ordinaire de la Conférence générale.